

BREVET de TECHNICIEN
ETUDES et ECONOMIE de la CONSTRUCTION

Session 2006

**Épreuve B5 :
DROIT REGLEMENTATION ET COMPTABILITE**

Coefficient : 2

Durée :2 h 00

Le présent sujet comporte :

6 pages numérotées de 0/5 à 5/5

*Tout document interdit
Une calculatrice est autorisée par candidat mais ne doit comporter aucune
information relative à cette épreuve.*

SUJET : 1ère PARTIE

DROIT DE LA CONSTRUCTION

LE CERTIFICAT D'URBANISME

QUESTION 1

Qu'est-ce qu'un certificat d'urbanisme ? La demande d'un tel document est-elle obligatoire avant une opération de construction ? Expliquez de façon précise.

QUESTION 2

Quels sont les renseignements essentiels donnés par le certificat d'urbanisme dans le cadre d'une opération de construction ?

LE PERMIS DE CONSTRUIRE

QUESTION 3

La demande du permis de construire est-elle obligatoire ? Expliquez de façon précise.

QUESTION 4

Que contient le dossier de demande de permis de construire. Indiquez de façon précise la nature et l'objet des pièces constitutives.

LE BORNAGE

QUESTION 5

Donnez une définition précise de l'opération de bornage.

LE PLAN D'ALIGNEMENT

QUESTION 6

Qu'est-ce que le plan d'alignement ? Quels renseignements pratiques apporte t-il au propriétaires fonciers ? Expliquez de façon précise

BREVET DE TECHNICIEN Etude et Economie de la Construction		Session 2006	
Sujet Epreuve : B5 - DROIT ET REGLEMENTATION - COMPTABILITE		Durée : 2 H	Page : 1 / 5

BTEEC - B5

SUJET : 2ème PARTIE

LEGISLATION DU TRAVAIL

QUESTION 7

Vous indiquerez de façon précise quelles sont les principales missions de l'inspecteur du travail.

BREVET DE TECHNICIEN Etude et Economie de la Construction		Session 2006	
Sujet Epreuve : B5 - DROIT ET REGLEMENTATION - COMPTABILITE	Durée : 2 H	Coef. :2	Page : 2 /5

BT EEC - B5

SUJET : 3ème PARTIE

COMPTABILITE DE TRAVAUX
LA GESTION DU COMPTE PRORATA

A partir des éléments d'étude suivants concernant le projet défini dans le dossier de base, on vous demande en tant que maître d'œuvre de gérer le compte prorata en fonction des éléments d'étude ci-après.

QUESTION 8

Calculez le solde des sommes à verser ou à recevoir par les entreprises dans le cadre du compte prorata. Faites apparaître vos résultats dans le tableau faisant l'objet du DOCUMENT REPONSE N°1 de la page 5/5. Vous justifierez vos calculs.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES NECESSAIRES AUX CALCULS

- Le tableau de répartition des factures payées par les entreprises fait apparaître les frais divers (dégradations, casses, remplacement de matériels, consommations d'énergies etc....) que les entreprises concernées ont déjà payés au titre du compte prorata.

Le tableau de synthèse concernant la gestion des frais au titre du compte prorata fait apparaître la colonne « Montant des frais à payer par les entreprises ». Dans cette colonne il s'agira de calculer le montant des frais que doivent normalement payer les entreprises au titre du compte prorata.

- Colonnes DEBIT et CREDIT. : l'entreprise ayant réglé une facture dont le montant serait supérieur au montant à payer au titre du compte prorata aura un compte CREDITEUR.

BREVET DE TECHNICIEN Etude et Economie de la Construction		Session 2006	
Sujet Epreuve : B5 - DROIT ET REGLEMENTATION - COMPTABILITE		Durée : 2 H	Coef. :2 Page : 3 /5

DONNEES DU PROBLEME**Tableau de répartition des montants de travaux par corps d'état**

LOTS	CORPS D'ETAT	Montant H.T. des travaux EN €
01	Terrassements généraux – V.R.D.	12055.28
02	Maçonnerie et béton armé	58377.49
03	Charpente traditionnelle bois	17819.47
04	Couverture	20245.40
05	Menuiseries extérieures P.V.C. et Fermetures	16566.63
06	Menuiseries intérieures bois	9122.26
07	Plâtrerie	16107.92
08	Revêtements de sols scellés et collés	18005.89
09	Peintures papiers peints	11982.57
10	Plomberie Sanitaire	12453.12
11	Electricité – Chauffage	8749.03
12	Ventilation mécanique contrôlée	2040.31
	Montant total H.T. des travaux tous corps d'état	

Tableau de répartition des factures réellement payées par les entreprises à titre de frais acceptés au compte prorata

LOTS	CORPS D'ETAT	Montant H.T. des factures payées
01	Terrassements généraux – V.R.D.	0.00
02	Maçonnerie et béton armé	543.91
03	Charpente traditionnelle bois	93.71
04	Couverture	184.87
05	Menuiseries extérieures P.V.C. et Fermetures	345.67
06	Menuiseries intérieures bois	0.00
07	Plâtrerie	63.87
08	Revêtements de sols scellés et collés	89.64
09	Peintures papiers peints	147.59
10	Plomberie Sanitaire	543.19
11	Electricité – Chauffage	54.23
12	Ventilation mécanique contrôlée	0.00
	Montant total H.T. des frais payés	2066.68

BREVET DE TECHNICIEN Etude et Economie de la Construction		Session 2006	
Sujet Epreuve : B5 – DROIT ET REGLEMENTATION - COMPTABILITE		Durée : 2 H	Coef. :2 Page : 4 /5

DOCUMENT REPONSE N°01 à remettre par le candidat en fin d'épreuve

Tableau de synthèse concernant la gestion des frais au titre du compte prorata

Lots	Corps d'état	Montant des factures payées par les entreprises	% représentatif des lots/ au montant global des travaux	Montant H.T. des frais à payer par les entreprises	DEBIT	CREDIT
01	Terrassements généraux V.R.D.					
02	Maçonnerie et béton armé					
03	Charpente traditionnelle bois					
04	Couverture					
05	Menuiseries extérieures P.V.C. et Fermetures					
06	Menuiseries intérieures bois					
07	Plâtrerie					
08	Revêtements de sols scellés et collés					
09	Peintures papiers peints					
10	Plomberie Sanitaire					
11	Electricité – Chauffage					
12	Ventilation mécanique contrôlée					
Totaux divers						

BREVET DE TECHNICIEN Etude et Economie de la Construction		Session 2006		
Sujet Epreuve : B5 – DROIT ET REGLEMENTATION - COMPTABILITE		Durée : 2 H	Coef. :2	Page : 5 /5

BTEEC.B5